

## MAIRIE DE VEROSVRES

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Présents : Eric MARTIN, Jean-Pierre ARQUEY, Denise TABOULOT, Robert BONIN, Nathalie DARGAUD, Sylvie CHARVET, Danièle DUFOUR, Valérie PINON, Lionel CABATON, Marc EMORINE.

Excusé : Alain MAZILLE

Secrétaire de Séance : Valérie PINON

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire, approuve le compte-rendu de la séance du 28 mars 2018 à l'unanimité.

#### **Compte-rendu des réunions intercommunautaires**

- \* Les différents budgets de la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier ont été adoptés. Les résultats financiers sont corrects. Les dotations restent stables.
- \* Assainissement collectif : Suite aux dernières analyses de la lagune, de nouveaux « bilans 24 heures » vont être programmés (mesures de débit d'eau).
- \* Voirie : Suite au reclassement des voies parallèles à la RCEA à Chevannes, la commune compte 43,720 km de voies communales.
- \* Economie : Des discussions sont en cours concernant l'extension de la zone industrielle de Dompierre-les-Ormes.
- \* Social : Mise en place du centre social en collaboration avec Villages Solidaires.
- \* Tourisme : Une réflexion est lancée sur le changement de fonctionnement du site du lac de Saint Point.

#### **TRAVAUX COMMUNAUX**

##### **- Délibération n° 2018\_22**

##### **Lancement d'une procédure adaptée pour l'aménagement de l'Aire pour Camping-cars**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Vérosvres voit accroître l'accueil du nombre de camping-caristes dans le village. Un projet d'aménagement d'une aire pour camping-cars a donc été proposé.

Ainsi le Conseil Municipal doit se prononcer sur le lancement d'un marché de travaux pour l'opération d'aménagement d'une aire pour camping-cars.

Après avoir pris connaissance des subventions notifiées à la commune d'un montant de 17 500 € par l'Etat (DETR) et de 3 000 € par le Conseil Départemental,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE le lancement d'un marché de travaux (prévisionnel de 87 500 €)  
pour l'aménagement d'une aire de camping-cars  
AUTORISE le lancement des consultations conformément aux dispositions du  
Code des marchés publics,

**- Délibération n° 2018\_23**

**Remplacement du Cadran à l'Eglise**

Le maire informe qu'il est nécessaire d'installer un cadran neuf dans le clocher  
de l'Eglise. Plusieurs devis sont proposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE d'installer un cadran neuf dans le clocher de l'Eglise,  
ACCEPTE le devis de la SARL CHOMEL Heur'Tech pour un montant de  
1 432 € HT.

**- Délibération n° 2018\_24**

**Parafoudre Ecole**

Le maire informe qu'il est nécessaire d'installer un parafoudre dans le bâtiment  
école-garderie-bibliothèque afin de protéger le matériel électrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE d'installer un parafoudre dans le bâtiment école-garderie-  
bibliothèque,  
ACCEPTE le devis de la SARL BASSET-PARIZOT pour un montant de  
395,10 € HT.

**- Délibération n° 2018\_25**

**Réfection Voirie au Bourg**

Le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer la réfection de la voirie devant  
le garage communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE d'effectuer la réfection de la voirie devant le garage communal,  
ACCEPTE le devis de la société THIVENT de La Chapelle sous Dun pour un  
montant de 2 377,50 € HT.

\* Accessibilité Eglise : la rampe PMR va être terminée, la porte du bâtiment  
devrait être changée dans les semaines qui viennent

\* Un projet de parking à la sortie du Bourg en direction de l'école avait été  
émis. Le propriétaire du terrain a informé qu'il n'était pas vendeur.

\* La matérialisation de places de parking réservées pour les locataires des  
studios au-dessus de la salle communale va être mise en place.

\* Une commande de panneaux de signalisation va être réalisée. Le Maire  
demande aux conseillers de signaler tout besoin.

\* Les besoins en travaux de voirie ont été répertoriés par la commission voirie. L'entreprise Thivent, signataire du marché communautaire, doit envoyer les propositions de prix.

\* Le petit matériel Zéro Phyto est livré : binettes, désherbeur mécanique, réciprocatteur, etc... . La livraison du micro tracteur est toujours en attente.

\* L'ordinateur du secrétariat de mairie a été changé suite à une panne du disque dur. Le contrat de location du photocopieur va être modifié, un matériel neuf va être installé.

\* Un volet à la salle communale ne fonctionne plus. Le moteur d'un volet à la bibliothèque doit être changé.

\* Les jeux pour enfants et le toboggan ont été installés près du city stade. Des mini cages de foot sont mises à disposition des élèves dans la cour de l'école.

### AFFAIRES SCOLAIRES

Une réunion a eu lieu entre les mairies des communes de Vérosvres, Beaubery, Dompierre-les-Ormes, Montmelard et les inspecteurs académiques afin de discuter de l'avenir des RPI. Eric MARTIN et Gérard DUCHET, Maires des communes de Vérosvres et Beaubery ont souligné les points forts du RPI qui sont l'investissement dans les bâtiments et le matériel, ainsi que la bonne qualité de l'enseignement dispensé.

### AFFAIRES DIVERSES

\* Le Bail précaire signé avec Mme Jocelyne BILLONNET pour la gérance du P'tit Vroulon est renouvelé et par ce fait devient un bail commercial.

#### **- Délibération n° 2018\_26**

#### **Autorisation au Maire d'entamer les démarches réglementaires pour la résiliation du bail de Mr Florent DEGAILLE**

Le maire informe l'assemblée que Mr Florent DEGAILLE qui loue le studio n° 1 dans le bâtiment de l'espace socio-culturel présente un retard de paiement de son loyer à hauteur de 1 417,94 € à ce jour. Plusieurs relances amiables lui ont été transmises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à actionner les clauses résolutoires mentionnées sur le bail de location.

Danièle DUFOUR sort de la salle.

#### **- Délibération n° 2018\_27**

#### **Participation financière aux travaux de déplacement d'une ligne électrique**

VU les nombreuses difficultés que rencontrent Mr et Mme DUFOUR Frédéric pour l'exploitation de leur stabulation de vaches laitières liées à des problèmes d'électricité, et les conséquences sur leur bétail (qui reçoivent des mini décharges électriques).

Après avoir eu de longs échanges sur ce dossier avec ENEDIS, et pensant comme l'éleveur que le déplacement de la ligne électrique est nécessaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de participer aux frais de déplacement de la ligne électrique surplombant le bâtiment à hauteur de 1 000 €,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**- Délibération n° 2018\_28**

**Subvention Restaurant Scolaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE une subvention d'un montant de 3 200 € au Restaurant Scolaire Vérosvres/Beaubery,

DECIDE de ne verser qu'une partie de cette subvention au mois de juin 2018 pour un montant de 1 600 € ; le solde sera versé selon le bilan présenté lors de l'assemblée générale de l'association.

**- Délibération n° 2018\_29**

**Convention de mise à disposition de matériels alternatifs (plan territorial Zéro Phyto) avec la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier**

Le maire rappelle que la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier a acquis dans le cadre du plan territorial Zéro Phyto auprès de fournisseurs spécialisés du matériel alternatif en regroupant les commandes des communes membres.

Ce matériel est mis à disposition des communes à titre onéreux. A ce titre, une convention doit être signées entre les deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention de mise à disposition du matériel alternatif avec la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier, et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**- Délibération n° 2018\_30**

**Proposition Délégué SMAAA - Annulation de la délibération 2018-19**

Le Maire rappelle qu'une délibération a été prise afin de proposer un délégué auprès du Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA) le 28 mars 2018.

Le Préfet de Saône-et-Loire, par lettre du 17 avril 2018, demande le retrait de cette délibération puisque la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais s'est substituée à la commune de Vérosvres au sein du SMAAA. C'est donc à celle-ci de désigner ses représentants.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

ANNULE la délibération n° 2018\_19 du 28 mars 2018 concernant la proposition d'un délégué auprès du SMAAA.

**- Délibération n° 2018\_21**

**DM n°1 – Virement de crédits**

Délibération modificative sur le Budget Principal pour imputer la dépense des frais d'étude de l'aménagement de l'aire d'accueil pour camping-cars au compte 2031 :

Compte 2113/21 : + 140,00 € / Compte 2031/020 : + 140,00 €

\* FLEURISSEMENT : La commune de Vérosvres a obtenu le 2<sup>ème</sup> prix au concours départemental des villes et villages fleuris dans la catégorie des communes de 251 à 500 habitants.

\* Jury d'assises : Mr Georges NOVARESE a été tiré au sort pour l'année 2019.

\* Le Maire propose que la commune participe financièrement en offrant l'apéritif à l'anniversaire des 20 ans du foot qui se déroulera lors de la fête patronale au mois d'Août.

La séance est levée à 22h45.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 25 mai 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,  
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,